

MESSAGER DE TAITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MATAHITI 10. — N° 31.

TE VEA NO TAITI.

TAPAÏ 4 NO AÏTEÏ.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 18 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr.
Payables d'avance.

DIMANCHE 4 AOUT 1861.

Assurance à fr. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE — Programme de la fête du 15 août. — Deux ordonnances (gratifications et suspensions de solde).
— Fixation de l'ouverture des vacances de l'École des Frères de Pitoëte. — Adjudication de la fourniture de la viande fraîche
et du bois à brûler, pour le service de la Marine et des Établissements du Protectorat, pendant les années 1862 et 1863.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Faits divers. —
— Mouvements de Port. — Avis divers. — Mercuriale. — Tableaux d'abaillage. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE.

Programme de la Fête du 15 août.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commandant Impérial aux Iles de la Société, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur.

Arrêtons les dispositions suivantes :

Le 14 août, au coucher du soleil, une salve de 21 coups de canon, faite par la batterie de campagne, annoncera la fête de S. M.

À 7 heures et demie du soir, le Commandant, Commissaire Impérial recevra les différents corps civils et militaires de la colonie. Les chefs indigènes seront ensuite présentés à la Reine et au Commissaire Impérial par le régent Papatia. Le lendemain 15, au lever du soleil, une nouvelle salve de 21 coups de canon sera faite.

À 7 heures du matin, les troupes de la garnison, y compris la gendarmerie, les compagnies de débarquement des bâtiments de la station locale et les détachements indigènes, au grand trou de l'écluse, se rangeront en bataille dans la grande cour du Gouvernement, pour y être passés en revue par le Commandant, Commissaire Impérial.

Les autorités civiles et militaires des Établissements assésiens, en grande tenue d'été, à cette revue. À 8 heures, les couleurs nationales seront arborées sur tous les édifices publics. Les navires de la station locale et ceux de commerce, mouillés en rade de Papeete, seront pavillés jusqu'au coucher du soleil.

À la même heure, une messe sera dite et un Te Deum chanté pour appeler la bénédiction de Dieu sur S. M. L. Au moment où commença le Te Deum, il sera fait une salve de 21 coups de canon.

Le Commandant, Commissaire Impérial se rendra à la messe, accompagné de tous les officiers et fonctionnaires. Deux pelotons d'infanterie (clairons en tête) ouvriront et fermeront le cortège, la gendarmerie sera placée sur les côtés.

Un banquet, offert à la Reine, aux chefs et aux Conseils des districts, aura lieu à midi.

Dans l'après-midi, des vivres seront distribués aux indigènes, dans la grande cour du Gouvernement.

Des jeux publics et des courses d'embarcation, dont le programme sera ultérieurement publié, auront lieu de 2 à 4 heures.

Après le coucher du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon par la batterie de campagne. Au dernier coup de canon, les couleurs nationales et les pavots seront retirés.

1. hôtel du Gouvernement et les établissements publics seront illuminés.

Un feu d'artifice sera tiré à 8 heures, sur la place du Gouvernement.

La retraite sera battue à minuit.

Les troupes de toutes armes et les équipages des bâtiments de la station locale recevront une journée double de solde.

Une double ration de vin sera accordée à tous les rationnaires. Les prisonniers dont la ration ne comporte pas de vin, en recevront 16 centilitres.

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur et les chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché en français et en tahitien.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial, L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

TEILLAND.

Nous, Commandant Commissaire Impérial aux Iles de la Société, Vu l'article 4 de notre arrêté en date du 26 octobre 1859, sur l'entretien des routes dans les États du Protectorat.

Vu le bon état des routes dans les districts de Mahina, Paea, Tautira, Papeara, Faa et Punaauia,

PARTIE OFFICIELLE.

Parau no te mau mea e haapaa hia i te mahana fashanua raa, i te 45 no Aïteï.

Orau, te Tomana no te mau lenaa farani i Océanie, te Auhava o te Emepera i te mau lenaa Totaiee.

No te faatia raa i te oroa rahi a Toca Hanahaas te Emepera.

No te orau i faaite hia mai e Orodonatere, te rave i te ohipa faatere i te paeaa ohipa i te lenaa nei.

Te faata hia nei te mau haapaa raa i muri nei :

I te 15 no Aïteï, i te lopa raa mahana, e pupuhi hia te mau pupuhi lenaa i uta nei, e 21 haruru raa, e faaite i te mahana-oroa raa a T. H.

I te hora 7 e te afa i te ahiahi, e farani mai ai te Tomana te Auhava o te Emepera i te mau faatere. Ton. 10. te pae raa, e te mau. E i muri nei, e faaite mai ai te Auhava o te Paratiti i te mau Tavava Tahiti nei i mua i te aru o te Arii vahine e te Auhava o te Emepera.

À 7 heures et demie du soir, le Commandant, Commissaire Impérial recevra les différents corps civils et militaires de la colonie. Les chefs indigènes seront ensuite présentés à la Reine et au Commissaire Impérial par le régent Papatia. Le lendemain 15, au lever du soleil, une nouvelle salve de 21 coups de canon sera faite.

À 7 heures du matin, les troupes de la garnison, y compris la gendarmerie, les compagnies de débarquement des bâtiments de la station locale et les détachements indigènes, au grand trou de l'écluse, se rangeront en bataille dans la grande cour du Gouvernement, pour y être passés en revue par le Commandant, Commissaire Impérial.

Les autorités civiles et militaires des Établissements assésiens, en grande tenue d'été, à cette revue. À 8 heures, les couleurs nationales seront arborées sur tous les édifices publics. Les navires de la station locale et ceux de commerce, mouillés en rade de Papeete, seront pavillés jusqu'au coucher du soleil.

À la même heure, une messe sera dite et un Te Deum chanté pour appeler la bénédiction de Dieu sur S. M. L. Au moment où commença le Te Deum, il sera fait une salve de 21 coups de canon.

Le Commandant, Commissaire Impérial se rendra à la messe, accompagné de tous les officiers et fonctionnaires. Deux pelotons d'infanterie (clairons en tête) ouvriront et fermeront le cortège, la gendarmerie sera placée sur les côtés.

Un banquet, offert à la Reine, aux chefs et aux Conseils des districts, aura lieu à midi.

Dans l'après-midi, des vivres seront distribués aux indigènes, dans la grande cour du Gouvernement.

Des jeux publics et des courses d'embarcation, dont le programme sera ultérieurement publié, auront lieu de 2 à 4 heures.

Après le coucher du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon par la batterie de campagne. Au dernier coup de canon, les couleurs nationales et les pavots seront retirés.

1. hôtel du Gouvernement et les établissements publics seront illuminés.

Un feu d'artifice sera tiré à 8 heures, sur la place du Gouvernement.

La retraite sera battue à minuit.

Les troupes de toutes armes et les équipages des bâtiments de la station locale recevront une journée double de solde.

Une double ration de vin sera accordée à tous les rationnaires. Les prisonniers dont la ration ne comporte pas de vin, en recevront 16 centilitres.

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur et les chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché en français et en tahitien.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial, L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

TEILLAND.



Ordonnons :

Une gratification de cent trente francs sera accordée aux chefs-motuis et motuis des sous-districts et sera payée de la manière suivante :

Farrou, chef motui de Mahina,	30 f. 00
Touru, de Paea,	15 00
Papaoua, de Taaitira,	15 00
Mama, motui de Taaitira,	10 00
Hebe, de Taaitira,	10 00
Maitui, chef motui de Pajara,	15 00
Tarua, de Punaauia,	15 00
Mahuta, de Paea,	20 00
Total.	130 00

Le présent ordre sera enregistré aux revues, à la section des services indiens et partout où besoin sera.

Papeete, le 26 juillet 1861.

Le Commandant, Commissaire Impérial,
E. G. de la RICHERIE.

Nous, Commandant, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'article 4 de notre arrêté en date du 26 octobre 1859, sur l'entretien des routes dans les Etats du Protectorat.

Vu le mauvais état des routes dans les districts de Tiarei et Hitiaa.

Ordonnons :

Seront suspendus d'un mois de solde, Epaia, chef motui de Tiarei, et Oïri, de Hitiaa.

Le présent ordre sera enregistré aux revues, à la section des Services indiens, et partout où besoin sera.

Papeete, le 26 juillet 1861.

Le Commandant Commissaire Impérial,
E. G. de la RICHERIE.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, Sur la proposition de l'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur,

Decisions :

Les vacances de l'école des Frères de Plœmel, commenceront le 15 août prochain. L'ouverture de l'année scolaire est fixée au 1^{er} septembre. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée au Bulletin Officiel des Etablissements et publiée au *Messenger*, en français et en taïte. Papeete, le 24 juillet 1861.

E. G. de la RICHERIE.
Par le Commandant, Commissaire Impérial,
L'Ordonnateur P. fonctions de Directeur de l'Intérieur.

TREILLAS.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

L'adjudication pour la fourniture de la viande fraîche nécessaire aux divers Services de la Marine et des Etablissements du Protectorat français, pendant les années 1862 et 1863, aura lieu, dans le cabinet de l'Ordonnateur, le 2 septembre prochain, à une heure de relevée.

Le cahier des charges de cette fourniture est déposé au bureau des Subsistances de la marine, où le public peut en prendre connaissance.

PARTIE NON OFFICIELLE.

NOUVELLES LOCALES.

Liste des français et étrangers admis à la résidence, et des résidents ayant quitté la colonie, pendant le mois de juillet 1861. (Article 7 de l'arrêté du 5 novembre 1859.)

Admis.

3 juillet. — Peni, sandwichois, domestique.
12 juillet. — E. Trautcher, américain, charpentier.

Partis.

4 juillet. — Colinet, américain, pour l'Amérique, par le baliseur *Neve-England*.
12 juillet. — John Williams, américain, de.

SERVICE DE LA POSTE.

Le transport de S. M. *l'Infatigable*, partira le dimanche 18 août, pour Valparaiso, en faisant retour sur Papeete par Payta.

Le transport de S. M. *la Ressource*, parti de Papeete, le 12 mai dernier, est attendu du 10 au 15 de ce mois avec les dépêches closes, fermées en France, renfermant la correspondance à destination des Etablissements et du Protectorat français de l'Océanie.

Ces dépêches pourront porter des nouvelles d'Europe jusqu'à la date du 17 juin.

La corvette à voiles de 1^{er} rang de S. M. *le Cornélie*, venant de la côte d'Amérique, est arrivée à Papeete, le 4^e août.

L'Etat-major se compose de :
M. Evêque, capitaine de vaisseau, commandant,

hans 26 no atopa 1859, no te rave maiata raa i te purumui i roto i te mau fenua o te Hau Tamaru nei.
I te hio raa i te horo maiata te purumui i roto i na mataanaa ra o Mahina, Paea, Taaitira, Pajara, Paea, e Punaauia.

Te fauoe nei :

E auhaa hia 'tu te motui haamavuru hoi hanera e feru auhu faroua, na te mau Raatira Muioti e motui o na mataanaa i faite hia i nia nei, e o te tuha hia mai te i motui nei te huru :

Farrou, raatira motui no	Mahina	30 f. 00
Touru	Paea	15 00
Farrou	Taaitira	15 00
Mama, motui	Taaitira	10 00
Hobe	Taaitira	10 00
Maitui Raatira motui no	Pajara	15 00
Tarua	Punaauia	15 00
Mahuta, Raatira motui no	Paea	20 00

la amuhia 430 00

I papai hia te hohoa o teieni faue raa i te hioapa raa, e te taha hoo no temurupitahiti, e i te mau vah'i atoa e au ra.

Papeete, 26 no Iuani 1861.

Te Tomana, te Avaha o te Emepera.

E. G. de la RICHERIE.

O vai te Tomana, te Avaha o te Emepera i te mau fenua Totaitie.

I te hio raa i te frava 4, o ta'ni nei faue raa no te mataana 26 no atopa 1859, no te rave maiata raa i te purumui i roto i te mau fenua o te Hau Tamaru nei.

I te hio raa i te huru ino o te purumui i roto i na mataanaa ra i Tiarei e Hitiaa.

Te fauoe nei :

E i te hio hia mai te motui toroa no te javae hoi i nia i te tuhaa motui.

Faitas, raatira motui no Tiarei, e Oïri, raatira motui no Hitiaa.

E papai hia te hohoa o teieni faue raa i te hioapa raa, e te taha hoo no te mau ohipa tahiti, e i te mau vah'i atoa e au ra.

Papeete, 26 Iuani 1861.

Te Tomana, te Avaha o te Emepera.

E. G. de la RICHERIE.

O vai, te Tomana no te mau fenua farani i Oeeania, te Avaha o te Emepera i te mau fenua Totaitie.

Inia i te parau i hui hia mai e te Ordonnateur o te ravi i te toroa faatere hau i te fenua nei.

Te faataa hia nei :

Te vihe raa i te haapii raa a te mau faatere no Plœmel, e i te mahana hoo ahuru na pa'e hia no at'e i te mau nui, i toa atu ai.

Ia iae i te mahana mataana no Atoa, e haanaa faatere hau hia ai te haapii raa i taia haapii raa raa.

O te Ordonnateur te haapii hui e haamana papa i teie nei faataa raa, o te papai hia i roto i te pue raa parau o te hau no te nei mau fenua, e faate hia hoi na roto i te Ven, i roto i te roro farani e te roo Tahiti.

Papeete, le 24 no Iuani 1861.

E. G. de la RICHERIE.

Na te faue raa a te Tomana te Avaha o te Emepera, Te Ordonnateur te ravi i te toroa faatere hau i te fenua nei.

TREILLAS.

PARTIE NON OFFICIELLE.

MM. Martin, lieutenant de vaisseau de 1^{re} classe, second.

D'Esienne, lieutenant de vaisseau de 2^e classe.

Bernandez, enseigne de vaisseau.

Coulombaud, de.

Escudier, de.

Charvinaud, de.

Rey, aide-commissaire.

Brunereau, chirurgien de 1^{re} classe.

Daniel, de 3^e classe.

Blacas, Peyronnet, Darmoy, Charil, Labrosse,

Marin et Leroux, aspirants de 3^e classe.

La corvette la *Cornélie*, qui a quitté Payta le 8 juillet, nous a porté les dépêches d'Europe qui vont jusqu'à la date du 4^e juin.

Avis de la Rédaction du Messenger.

Nous avons reçu, par la goëlette le *Mathéo-Widzor*, arrivée le 31 juillet de San Francisco, en 28 jours, des journaux d'Europe, portant la date du 2 mai.

Nous remercions de tout les abonnés qui nous ont gratifiés de leur envoi. Les derniers nouvelles de Paris, données par l'*Echo du Pacifique*, vont jusqu'au 10 mai.

Deux exemplaires de cet excellent journal, que nos lecteurs connaissent et savent si bien apprécier, nous sont parvenus par cette voie. Nous devons remercier de ce gracieux envoi M. le Rédacteur de l'*Echo du Pacifique*, et lui en témoigner notre reconnaissance.

Cette préieuse assistance nous permettra de tenir nos lecteurs au courant de tous les événements qui sont recueillis avec un si grand soin et d'un manière si complète, par ce journal dont la rédaction a une réputation justement méritée sur toute la côte d'Amérique.



FAITS DIVERS.

Extrait de la revue du Monde coloniat.

Nous recevons par nos derniers correspondances des nouvelles la nouvelle suivante :

« Un Français vient de se proclamer roi d'Araucanie. Il a nommé ses ministres et donné à son peuple, composé de tribus sauvages, une constitution qui n'a rien de mieux établi.

« Le nouveau royaume est constitutionnel. Le droit de succession est établi en faveur de la descendance directe de S. M. Orélie-Antoine I^{er}. Dans le cas où il ne laissera pas d'enfants, la couronne reviendra à un des membres de sa famille, dans l'ordre qui sera ultérieurement établi par ordonnance royale.

« Par une autre ordonnance, l'Araucanie est divisée en départements et en communes, avec préfets, conseils de préfecture, conseils généraux, conseils municipaux, etc. Le Code français est mis en vigueur dans le royaume.

« La Constitution établit les attributions et privilèges du roi, l'unité du peuple araucanien, et l'égalité de tous devant la loi.

« Le roi s'appelle en réalité Orélie-Antoine, de Tanneien. Depuis très de six ans, il réside au milieu de ses tribus qui vivent dans le sud du Chili. Il en est aimé de tous et exerce sur elles une influence considérable.

« Le fait de la proclamation de sa royauté par S. M. Orélie-Antoine le dit donc qu'une consécration des légendes de l'autorité absolue qu'il avait su conquérir, par son courage sans doute et par une administration sage, et éclairée, sur les peuples aujourd'hui soumis à sa domination. Nos renseignements ne sont pas assez complets pour que nous puissions appeler le nouveau ordre de choses établi, toutefois nous ne pouvons que souhaiter, avec la bienveillance et les vœux de Salomon, que ses faiblesses, au nouveau roi qui se, dans un pays à demi sauvage, ne acceptent les principes admirables et démodés institutions françaises.

Qu'on nous permette maintenant de résumer en quelques mots ce qui a été et ce qu'est la contrée connue sous le nom d'Araucanie.

L'Araucanie, contrée de l'Amérique méridionale, est située à l'ouest des Andes et au nord du Chili, entre le Bolin, la Valdivia et l'Océan Pacifique. Elle s'étend de 30° 41' à 30° 50' latitude sud et comprend par conséquent, du nord au sud, un territoire d'environ 300 kilomètres. Quelques géographes, quelques savants, lui donnent même une longueur de 400 kilomètres, sur une largeur moyenne de 200 kilomètres. C'est un pays montagneux, entrecoupé de belles vallées, couvert d'une végétation magnifique et de forêts épaisses. Son climat est sain et tempéré; les pluies sont fréquentes et la partie méridionale est même très-fertile. Les rivières et les lacs y sont nombreux; parmi ces derniers on doit citer surtout le Largon ou Yallicau, qui a pas moins de 130 kil. de circonférence et d'où sort le rivière de Follen.

La grande chaîne des Andes, en se développant le long de l'Araucanie, laisse échapper des feux souterrains par un grand nombre de cratères. La Faune et la Flore de l'Araucanie s'écartent de celles du Chili. Les gibiers arctiques y abondent; on y trouve aussi des ours, des éléphants, des rhinocéros, des éléphants, des éléphants, etc. Les habitants de l'Araucanie, qui occupent les bords de la mer, ont été retirés des sommes considérables par le larcin des navigateurs, qui charrièrent pour la plupart beaucoup de perles d'or. Parmi les mines, on cite celles de la Valdivia, qui rapportaient jusqu'à 25,000 écus par jour.

Les habitants de l'Araucanie sont de trois peuples américains, celui dont l'histoire et la civilisation offrent le plus d'intérêt après les Mexicains et les Péruviens. Ils se divisent en trois nations principales : 1^o Araucanien proprement dits, entre le B. Rio, la Valdivia, les Andes et l'Océan; 2^o les Canchus, qui occupent les bords de la mer, entre la Valdivia et l'archipel de Chiloe; 3^o les Huiliches, à l'est du territoire de Canchus. Les Araucanien, du reste, n'ont pas conservé le type primitif de leur race, le sang européen s'est même infiltré dans leurs veines. Pourtant leurs femmes sont généralement petites et pas très belles, mais ces montagnes ayant été encaissées d'elles, les Espagnols ont eu choisis très-souvent. Le mâle aux hommes; visage large et épaté, yeux petits et enfoncés, front bas, nez court et épais, pommettes et joues saillantes, grande bouche aux lèvres épaisses, tout variant du brun jaune au rouge saumon.

La principale industrie des habitants consiste en tressage de bonnets, de guaiacas, de vigognes et de chevrons.

La civilisation des Araucanien a été singulièrement exagérée par les écrivains espagnols. On vantait leur goût pour la littérature, jusqu'à se contenter par l'éducation; on déclarait qu'ils avaient des notions de géométrie et qu'ils étaient très-forts en astronomie. Mais toutes ces connaissances leurs sont étrangères, si ce n'est peut-être la division de l'année, qu'ils ont pu emprunter aux Péruviens, ainsi que quelques notions de constellations; de même leur système politique dont on avait exagéré les perfectionnements.

Ils sont divisés en tribus soumises à des chefs respectés dont l'autorité absolue dure autant qu'eux leur vie. Lorsqu'un chef est mort, la tribu s'assemble pour en nommer un autre, qui est ordinairement le fils du défunt. Mais lorsqu'il est à se défendre contre un ennemi commun, les chefs s'assemblent seuls et choisissent parmi eux celui le plus digne de diriger les opérations; on le nomme *toqui* et ses pouvoirs s'étendent jusqu'à la guerre elle-même. Quand les Araucanien tiennent leurs assemblées, ils font beaucoup d'évolutions militaires; les principaux d'entre eux exposent surabondamment la question qu'il s'agit de régler, et la séance se termine par une débauche orgie, à laquelle les femmes prennent part. Néanmoins les Araucanien sont les plus civilisés des Américains, après les grandes nations aujourd'hui éteintes du Mexique et du Pérou; leur mots le plus

délicieux est du sang de jeune poulin pètri avec de la farine et du sel; ils mélangent aussi du sang de cheval dans leur eau-de-vie. Les tentes formées de grossières peaux, mais avec la laine de vigogne elle serait inhabitable. Les Araucanien ont des tentes de peaux de bœuf et de chèvre, mais avec la laine de vigogne elle serait inhabitable. Les Araucanien ont des tentes de peaux de bœuf et de chèvre, mais avec la laine de vigogne elle serait inhabitable.

Les Araucanien adorent un Dieu Suprême et admettent un autre à sa gauche, ainsi qu'une foule de génies inférieurs bons et méchants, auxquels ils attribuent les plus étranges des choses de ce monde, ce qui constitue un véritable dualisme.

Les Araucanien admettent la polygamie, mais le nombre de leurs femmes n'est jamais considérable; ils ne voient en elles que des esclaves et leur laissent le soin d'aider à leurs plus durs. Ors passent leur vie dans l'oisiveté et à faire des courses aventureuses. Leur costume est à peu près semblable à celui des Chiliens. Les Huiliches et les Canchus vont à peu près nus. Les mots sont placés dans un usage en bois, que chacun a soin de préparer pendant sa vie, on le ferme hermétiquement, et on le conserve des mois entiers dans la cabane; on entre ensuite le mort avec tout ce qui lui convenait pendant sa vie, afin qu'il se conserve intact; on le jette dans un tonneau rempli d'eau de mer, et on le jette dans un lac de Chiloe appelé Gul-Braun.

De tous les peuples de l'Amérique, les Araucanien sont les seuls qui aient résisté aux attaques des Européens. En 1520, Valdivia, après avoir soumis le Chili, se voyait dans une bataille sanglante avec les Araucanien; le vainqueur de la Conquête un, Santiago, mais trois ans plus tard, Araucanien le vainqueur et le vaincu à mort. En 1817, quand le Chili reprit la parole d'indépendance, les Araucanien prirent parti pour l'Espagne, et s'emparèrent de la Concepcion, qui fut de nouveau prise. Depuis cette époque, les Araucanien ont cessé de faire des excursions armées, et s'aventurent quelquefois jusqu'à cinq cents lieues, entraînés par l'appât du gain.

A. Noénot.

Tremblement de terre.

Nous recevons par le correspondant spécial du journal espagnol et *Los del Frío* des détails sur le terrible tremblement de terre qui a détruit de fond en comble la ville de Mendoza.

Cette ville, située à cinq ou six jours de marche du Chili, fait partie de la Confédération Argentine; c'est la première à être habitée que l'on rencontre en traversant les Cordillères; sa situation lui donna beaucoup d'importance, et elle comptait douze mille habitants. Sur ce nombre, huit mille ont péri.

La catastrophe a eu lieu le 30 mars, à huit heures quarante-cinq minutes, et dura pendant sept à huit heures; deux secondes hier indiquées une été reconnues : la première allant du nord au sud, et la seconde allant du sud au nord. Sous l'effet de ce choc se produisit un mouvement sismique continu, tout le été réitéré.

Dans la prison, tout à été brisé; les prisonniers ont été sans exception évadés sous les miralles et les volets démolies.

L'église principale, dans laquelle un prêtre missionnaire faisait son sermon à la foule assemblée, s'est abîmée sur ses fidèles; personne n'a été évadé.

L'établissement de la poste et tout son personnel n'existent plus; un courrier, stationné sur un espace vide, a dû la vie à un retard dans la délivrance de ses dépêches.

Le grand monastère *Convento de Jesus*, contenant cent cinquante religieuses, a basé vivantes, au milieu de ses ruines, seulement trente personnes.

On suppose que l'évêque de San Juan, alors en mission à Mendoza, a péri. On n'a plus entendu parler de lui depuis ce jour. De cette grande ville il ne reste debout que une colonne de l'église *Santo Domingo* et deux parties de façades de San Augustin et de San Francisco.

Attenti par la chute de deux murailles, qui lui firent des blessures aux jambes et à la tête, le correspondant qui nous envoie ces détails, parvint à se faire la ville inaccessibles après. Des écus seraient partout du milieu des ruines; des gens s'efforçaient d'y aller et le cherchant les membres de leurs familles disparus.

Les femmes et les enfants, les hommes dont l'esprit avait été frappé de terreur, ont été obligés de se réfugier dans les crochets à la robe des pères survivants et implorant leur abolition.

Au départ de ces nouvelles, le tremblement de terre continuait encore à se faire sentir; de loin en loin on constatait de légers secousses et un tremblement qui renouveau l'histoire du tremblement de terre appelé *Santa Rosa*, arrivé il y a un siècle. Depuis cette époque on a avait plus éprouvé que des oscillations insignifiantes, et les habitants vivaient dans une sorte de quiétude qui devait être terriblement dérangé, comme on le voit, par les événements qui se passent.

Des secours ont été envoyés du Chili; où la nouvelle est arrivée pendant la semaine sainte. Les pères ont prêché et ils ont recueilli d'abondantes offrandes pour les victimes. Le gouvernement, les individus des provinces ont ouvert des souscriptions, et les sociétés, au profit de résidences de toute nature, ont été expédiées de Valparaiso.

On dit que San Juan, ville très importante, située à trente lieues de Mendoza, a subi le même sort. Le fleuve qui passe en cet endroit aurait eu son lit déplacé, et le courant aurait fui sur l'emplacement où était la ville, de telle sorte que ce qu'il y avait de plus sacré, au profit de Noël, Ceci, ainsi que la nouvelle de la ruine de deux autres localités, mérite confirmation.

LETTRE DE CHINE.

Le *Journal du Loiret* a reçu communication d'une lettre écrite de Pékin à ses parents, employés au chemin de fer chinois, par un jeune Chinois qui fait partie de l'expédition de Chine, et il énumère à cette correspondance (oute intime les passages suivant :

« D'abord, je commence par vous dire que la capitale de la Chine, l'a échappé belle. Si les Chinois n'avaient pas consenti à payer ce que nous leur demandions, le 26 octobre, nous brûlions Pékin. C'est été dommage pour ses habitants, mais pour la ville, ce n'aurait pas été une grande perte. J'aurais pu y aller plus tôt et de plus sale. J'ai fait plus de trois lieues à travers les rues et voici ce que j'ai vu : des murs d'enceinte de 35 à 100 pieds de hauteur, percés partout pour recevoir des canons. On voit bien les trous de la muraille ; quant aux canons, pas plus que sur la main. Les rues sont larges comme deux fois la rue de Bivoli ; mais pleines d'immondices, de chiens, de poux, de cochons et de Chinois.

« Quand il fait du soleil, on a de la poussière jusqu'aux genoux ; quand il pleut, on a de la boue jusqu'aux oreilles. Et quelle boue ! Notre canon le fond d'une marmite. Après deux ou trois heures de promenade dans Pékin, j'avais l'air d'un ramasseur qui a embossé une douzaine de charbons.

« Et le palais d'été de l'empereur, parlons-en. Voilà une boustique où il y avait des bibelots ! La France est bien riche, mais il lui est défendu d'avoir quelque chose de pareil. Quand nous sommes entrés dans le bazar, nous marchions, littéralement sur l'or et sur l'argent. Il n'y avait qu'à se baisser et à prendre, aussi ne restait-on pas debout. On dit que les deux puissances alliées ont trouvé, rien, qu'en lingots d'or et d'argent, plus de soixante-dix millions. Joli denier ! Les soldats ont commencé par ramasser, puis ils se sont mis à casser. J'ai vu briser des glaces et des pendules avec des lingots d'or de trois ou quatre cent francs. On ne se demandait même pas la peine de ramasser les projectiles, bast on était chargé.

« Ceux qui étaient assez heureux pour avoir une charrette ont dû faire fortune. Quant aux autres, et par malheur je suis de ce nombre, ils n'ont pu emporter que ce que les autres abandonnaient.

« Quand la razzia a été à peu près complète et qu'il n'est plus resté que des étoffes, des tessons de porcelaine et des débris de toute espèce, on a mis le feu à la caserne, pour que les Chinois ne profitent pas des nouveaux. Il n'a pas dû rester grand chose, car le feu a duré quatre jours.

« Avec tout cela, les soldats qui ont eu, pour part de prise, chacun cinq ou six cents francs à peu près, ont bientôt la fin de leurs lingots, car tout est hors de prix. L'absinthe coûte 10 francs la bouteille, le vin 10 fr., l'eau-de-vie 18, le cahier de papier à lettre 6 fr., l'échiquier de fil 25 sous, et ainsi du reste.

« Décidément, j'aime mieux la France ! »

DIRECTION DU PORT. — PAPERTE, 1^{er} août 1861.

Mouvements du Port de Paperete, du fendi 25 juillet au jeudi 1^{er} août 1861.

NAVIRES DE GUERRE ENTRÉS

1^{er} août. La corvette de guerre française, de S. M. I. la *Cornélie*, commandée par M. Lévêque, cap. de vaisseau.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 28 juillet. Goëlette du Protectorat, *Hono*, de 10 ton. pat. Puaï, venant de l'île Tarava.
- 28 d^e. Goëlette du Protectorat, *Tupapau*, de 10 ton. pat. Maono, venant de l'île Matia.
- 28 d^e. Goëlette du Protectorat, *Eriboti*, de 10 ton. pat. Taari, venant de l'île Aoura.
- 30 d^e. Brick-goëlette chilien, *Nina-Ward*, de 112 t. cap. Lewis, (en relâche).
- 31 d^e. Goëlette américaine, *Mathew-Vassar*, de 118 t. cap. Jessemy, venant de San Francisco, avec un chargement assorti.
- 1^{er} août. Trois-mâts-barque anglais, *Canilla*, de 260 ton. capitaine Sydenh, venant de Melbourne, en destination de San Francisco. Ce navire relâche pour faire de l'eau.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 23 juillet. Côte du Protectorat, *Maltai*, de 10 ton. pat. Turati, pour les îles Tuamotou.
- 26 d^e. Goëlette du Protectorat, *Margaret*, de 32 ton. pat. Ssoo, allant aux îles Tuamotou.
- 27 d^e. Trois-mâts-balancier américain, *Mathew-Luce*, cap. Cleveland, allant à la pêche.
- 27 d^e. Goëlette de Borabora, *Maru-Poia*, de 55 ton. pat. Carck, allant à Hitiua, prendre un chargement d'oranges pour San Francisco.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

- 11 juillet. La corvette de guerre française, la *Galothée*, commandée par M. de Courviller-Lucinière, capitaine de vaisseau.
- 13 d^e. L'oviso à vapeur, le *Latouche-Tréville*, commandé par M. Lalaret de St-Servin, bout de vaisseau.
- 19 d^e. Le transport à voiles, *Infatigable*, commandé par M. Jonille, lieutenant de vaisseau.
- 1^{er} août. La corvette de guerre française, *Cornélie*, commandée par M. Lévêque, capitaine de vaisseau.

DE COMMERCE.

- 1^{er} juin. Trois-mâts-barque français, *Baranue*, de 385 ton. cap. Guignon.
- 1 d^e. Brick-goëlette du Protectorat, *Julia*, de 120 t. capitaine Dexter.
- 19 d^e. Trois-mâts-balancier américain, *Morning-Light*, de 283 ton. capitaine Luce.
- 28 d^e. Goëlette du Protectorat, *Hono*, patron Puaï.
- 28 d^e. Goëlette du Protectorat, *Tupapau*, de 10 ton. patron Maono.
- 28 d^e. Goëlette du Protectorat, *Eriboti*, de 10 ton. pat. Taari.
- 30 d^e. Brick-goëlette chilien, *Nina-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.
- 31 d^e. Goëlette américaine, *Mathew-Vassar*, de 118 t. cap. Jessemy.
- 1^{er} août. Trois-mâts-barque anglais, *Canilla*, de 260 ton. capitaine Sydenh.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Jeudi prochain, 8 août, à midi, M. Bonenfant, commissaire-priseur, vendra, par ordre du capitaine Guignon, à l'arsenal de Fare-Ute, environ 3000 livres de cuivre rouge, provenant de la carène du navire français le *Baranue*.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Paperete, du 22 au 29 juillet 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Especies des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
22 juillet	Georget.	Guibson.	Papeviri.	Bœuf.	4	H.	
23	»	d ^e .	Papeviri.	d ^e .	4	H.	
24	»	Faura.	Paea.	d ^e .	4	E.	
25	»	Fira.	d ^e .	d ^e .	1	T.	
26	»	Piti.	d ^e .	d ^e .	1	H.	
27	»	Byullet.	Papeviri.	d ^e .	1	H.	
28	»	Taari.	Hapape.	d ^e .	1	T.	

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes, DEBOIS DE LA VALTIE.

Papeete, le 29 juillet 1861. Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie, B. GMAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 22 au 29 juillet 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.				Pluie.	Vents.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 22	760,2	1,4	23,8	30,1	27,4	26,6		NE
Mardi 23	759,8	0,8	24,9	30,1	27,0	26,8		NE
Mercredi 24	759,8	1,4	23,0	30,2	26,1	26,2		NEN
Jeudi 25	760,0	1,1	23,0	30,5	26,9	26,8		NEN
Vendredi 26	760,0	1,2	23,8	30,0	27,0	26,7		NE
Samedi 27	760,2	1,4	23,6	30,4	27,0	26,6		NE
Dimanche 28	759,6	1,4	23,6	32,9	26,8	26,8		ENE

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOR. Papeete, Typographie du Gouvernement.